

PORTANT COMPOSITION DU JURY DIPLOME D'UNIVERSITÉ SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE MAIRIE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition du jury d'examen DIPLOME D'UNIVERSITÉ SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE MAIRIE comme suit :

Membres du jury

Francois CAFARELLI, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Francois AUBERT, Vice-président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Semestre 1

Claire MARLIAC, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Jean patrick SERRES, PROFESSIONNEL

Camille ANDRIEU, PROFESSIONNEL

Emmanuelle FOUILLADIEU, PROFESSIONNEL

Anne MARION, PROFESSIONNEL

Semestre 2

Claire MARLIAC, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Jean patrick SERRES, PROFESSIONNEL

Camille ANDRIEU, PROFESSIONNEL

Emmanuelle FOUILLADIEU, PROFESSIONNEL

Anne MARION, PROFESSIONNEL

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Pour le Président, par délégation, le
Directeur Général des Services
David ZUROWSKI



Le 13 mars 2026